



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-07

Membres : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mars 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Duhamel Marie-Laure, Turbiez Chantal, Marcais Bertrand, Landeau Aurore, Brard Michel, Maligne Francis

Excusés : Champroy Nahoum

Madame Landeau est nommée secrétaire de séance

### Modification des commissions communales

Monsieur le Maire propose de mettre à jour les commissions communales votées par délibération 2020-04 en intégrant M. Grenaille, 1<sup>er</sup> adjoint à toutes les commissions.

Monsieur le maire demande à l'ensemble du conseil de voter à main levée, le conseil accepte à l'unanimité.

Après avoir délibéré le conseil à l'unanimité et autorise l'ajout de Monsieur Grenaille à toutes les commissions ainsi que Monsieur Pala Henri à la commission Urbanisme.

Les commissions se composent comme suit :

#### 1) Commissions Patrimoine, travaux, chemins et voiries, bâtiments publics, Forêt.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

La commission de voiries composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit.

Désigne les membres suivants : Mr Hervé Valadas, M Grenaille Romain-Bérenger, Mr Poulet Bernard, Mme Aurore Landeau, Mr Pala Henri, Mr Brard Michel, Mme Turbiez Chantal

#### 2) Commission scolaire, Action sociale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

La commission est composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit.

Maintient les membres suivants : Mr Hervé Valadas, Mr Grenaille Romain-Bérenger, Mr Poulet Bernard, Mme Landeau Aurore, Mr Champroy Nahoum, Mme Turbiez Chantal, Mme Duhamel Marie-Laure

### 3) Commission des finances

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

La commission des finances est composée de 7 membres et d'un président, le Maire étant président de droit aucune modification n'est appliquée.

Maintient les membres suivants : Mr Hervé Valadas, Mr Grenaille Romain-Bérenger, Mr Poulet Bernard, Mme Aurore Landeau, Mr Maligne Francis, Mr Marçais Bertrand, Mme Turbiez Chantal,

### 4) Commission Urbanisme par délibération 2021-24

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

La commission est composée de 5 membres et d'un président, le Maire étant président de droit.

Désigne les membres suivants : Mr Hervé Valadas, Mr Grenaille Romain-Béranger, Mr Poulet Bernard, Mme Aurore Landeau, Mme Turbiez Chantal, M Pala Henri

### 5) Commission Communication :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

La commission communication composée de 5 membres et d'un président, le Maire étant président de droit.

Maintient les membres suivants : Mr Hervé Valadas, Mr Grenaille Romain-Béranger, Mr Poulet Bernard, Mme Aurore Landeau, Mme Turbiez Chantal, Mr Champroy Nahoum.

SECRETAIRE DE SEANCE



Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 14 mars 2024  
Le MAIRE, Valadas Hervé

